



université PARIS-SACLAY

APPEL À CANDIDATURE PORTANT SUR L'OCCUPATION DES LOCAUX DE L'UVSQ

Ces avis à candidatures portent sur l'occupation de locaux de l'UVSQ afin de permettre à des entreprises intéressées de pouvoir y répondre.

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 14 février 2022 à 12:00

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) en tant qu'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel est tenue de mettre en œuvre des procédures de mise en concurrence en vue de délivrer

des autorisations d'occupation temporaire (AOT) sur son domaine public.

Trois avis d'appel à candidatures ont été publiés concernant des locaux situés à l'Observatoire de l'université situé à Guyancourt et à l'IUT de Velizy-Rambouillet situé à Vélizy-Villacoublay. Les opérateurs économiques ont jusqu'au 14 février 2022 pour soumissionner.

Les 3 avis d'appel :

» Avis d'appel à candidature pour les locaux de l'Observatoire de Versailles Saint-Quentin en Yvelines à usage de recherche et développement en algorithmique

Cadre de réponse technique

Accéder à l'intégralité du dossier de consultation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

(Réf AOT2022-01)

» Avis d'appel à candidature pour les locaux de l'Observatoire de Versailles Saint-Quentin en Yvelines à usage de recherche et développement en météorologie

Cadre de réponse technique

Accéder à l'intégralité du dossier de consultation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

(Réf AOT2022-02)

» Avis d'appel à candidature pour les locaux de l'Institut Universitaire en Technologie de Vélizy

Cadre de réponse technique

Accéder à l'intégralité du dossier de consultation : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

(Réf AOT2022-03)